

## **SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2002**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quinzième jour du mois d'avril en l'an deux mille deux, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20:00 heures.

Présents :       **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Cameron

Absent :       Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Secrétaire-trésorier :   Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 9 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Urbanisme
  - Adoption du projet de règlement numéro 311-2002 aux fins de modifier le règlement de lotissement numéro 171-1991
  - Nomination de l'urbaniste au comité consultatif d'urbanisme et émission des licences et permis
- 3) États financiers au 31 décembre 2002
  - Mandat d'un vérificateur (art. 966 C.M.)
- 4) Salle de quilles de l'hôtel de ville
  - Demande de la Quill-O-Fun enr. (résiliation de bail)
  - Appel d'offres (location)
  - Acceptation des plans, devis, estimation (réaménagement partiel) & mandat
- 5) Station de traitement des eaux usées
  - Honoraires professionnels # 6 (Roche ltée)
  - Acceptation des plans, devis et mandat
  - Mandat à Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre
- 6) Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste
  - Nomination & aide
- 7) Comité de travail sur le schéma d'aménagement
  - Nomination & aide

Levée de l'assemblée

107-2002

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2002

### URBANISME

108-2002

#### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2002 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 171-1991

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session du conseil de l'ex-municipalité du Village de Sainte-Croix, le règlement de lotissement portant le numéro 171-1991 fut adopté le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 171-1991 de façon à :

- **Modifier les normes minimales de lotissement pour un unifamilial jumelé localisé sur un terrain desservi par aqueduc et égout;**
- **Modifier les normes de lotissement pour les unifamiliaux jumelés dans la zone 09-H.**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR:**

Michel Routhier

#### **APPUYÉ PAR:**

Jean Lafleur

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 311-2002 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT:**

**QUE** le projet de règlement portant le numéro 311-2002 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

**QUE** le projet de règlement numéro 311-2002 entrera en vigueur conformément à la loi.

109-2002

#### NOMINATION DE L'URBANISTE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET ÉMISSION DES LICENCES ET PERMIS

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer M. Roger Lacaille pour agir à titre d'inspecteur en bâtiment pour l'application des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Croix et de 1<sup>er</sup> secrétaire et de personne ressource auprès du comité consultatif d'urbanisme.

D'autoriser M. Roger Lacaille, en vertu de sa fonction, à délivrer toutes licences, tous permis et constats d'infraction lui étant requis en vertu des lois et des règlements municipaux et reliés directement ou indirectement de sa compétence.

#### ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2002

110-2002

#### MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR (ART. 966 C.M.)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2002 pour le prix de 5 990 \$ (en sus des taxes).

#### SALLE DE QUILLES DE L'HÔTEL DE VILLE

111-2002

#### DEMANDE DE LA QUILL-0-FUN ENR. (RÉSILIATION DE BAIL)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter de résilier le bail de la Quill-O-Fun enr. à compter du 30 avril 2002, 16 : 30 heures, suite à la lettre de M. André Lemay reçue le 12 mars dernier et advenant le non-paiement des arrérages de loyers et de taxes municipales au 30 avril 2002.

## SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2002

Que la présente est conditionnelle au non-paiement des arrérages et n'aura aucun effet advenant le paiement complet de ceux-ci au 30 avril 2002.

112-2002

### APPEL D'OFFRES (LOCATION)

Attendu la résolution numéro 111-2002;

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres au délai imparti pour la location de la salle de quilles, advenant la résiliation du bail actuel;

Les conditions dudit appel d'offres seront les mêmes que celles du bail actuel, avec échéance au 31 mai 2005.

113-2002

### ACCEPTATION DES PLANS, DEVIS, ESTIMATION (RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL) & MANDAT

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis pour soumission à la réalisation du réaménagement partiel des salles de toilettes de la salle de quilles, tels que préparés sous le sceau de Monique Brunet, Architecte, le 27 mars 2002.

De mandater Monique Brunet, Architecte, à procéder à l'appel d'offres par invitation écrite à la réalisation de ce projet au délai imparti.

Que ces honoraires professionnels sont fixés à 700.00\$ pour procéder à :

- préparation plans, devis et estimation;
- surveillance bureau;
- surveillance chantier (si réalisation du projet).

### STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

114-2002

### HONORAIRES PROFESSIONNELS # 6 (ROCHE LTÉE)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Groupe-conseil Roche ltée la somme de 5,811.06 \$ relativement à l'étude préliminaire à la construction d'une usine de traitement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture # 55851 du 26 mars 2002.

115-2002

### ACCEPTATION DES PLANS, DEVIS ET MANDAT

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis des projets «poste de dégrillage des eaux usées et prolongement de l'émissaire au fleuve» portant les numéros 19823 et 20483.

De mandater le Groupe-conseil Roche ltée à procéder à l'appel d'offres public au délai imparti.

116-2002

### MANDAT À LAURENT BEURIVAGE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, afin de procéder à l'arpentage nécessaire pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux de la municipalité et le prolongement de l'émissaire existant, pour le prix de 1,600 \$, en sus des taxes et des frais, selon l'offre présentée le 1<sup>er</sup> avril 2002.

### COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE

117-2002

### NOMINATION & AIDE

**ATTENDU QU'** un comité sous le nom de «comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste» est formé par un groupe de concitoyens de Sainte-Croix aux fins d'organiser et de célébrer cette fête le 23 juin prochain;

## SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2002

**ATTENDU QU'** il s'agit d'un projet s'adressant à toute la collectivité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 8 du Code municipal du Québec, la municipalité désire aider ce comité à la poursuite de leur objectif en leur accordant, et ce à titre gratuit, le prêt de salles à l'hôtel de ville, de même que les emplacements requis (terrains de balle et de soccer et le chalet des sports) à cette fin;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de fournir l'aide citée au préambule et de nommer M. Jean Lafleur pour agir et représenter la municipalité au sein dudit comité.

### COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

118-2002

#### NOMINATION & AIDE

**ATTENDU QU'** un comité sous le nom de «comité de travail sur le schéma d'aménagement» est formé par un groupe de concitoyens de Sainte-Croix aux fins de fournir à la MRC de Lotbinière et à la municipalité de Sainte-Croix, des commentaires et recommandations quant à la version finale du PSAR 2 de la MRC de Lotbinière devant être déposé à l'automne 2002, et de ce fait, du nouveau plan d'urbanisme de la municipalité à rendre conforme au schéma d'aménagement;

**ATTENDU QU'** il s'agit d'un projet s'adressant à toute la collectivité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 8 du Code municipal du Québec, la municipalité désire aider ce comité à la poursuite de leur objectif en leur accordant, et ce à titre gratuit, le prêt de salles à l'hôtel de ville à cette fin;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de fournir l'aide citée au préambule et de nommer M. Jean-Pierre Ducruc pour agir et représenter la municipalité au sein dudit comité.

119-2002

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 45 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier